

**TOULOUSE**

**DU 4 MARS 2019  
AU 14 FÉVRIER 2020**

### Dates à retenir

- Information collective le 20 février à 9h
- Epreuves de sélection le 14 février de 10h à 16h
- Début de formation le 4 mars 2019
- Fin de formation le 14 février 2020

### Tarifs

8820 €

### Renseignements

CEMEA Occitanie  
Renseignements et inscriptions  
auprès de Stéphanie Pugenc  
04 67 50 46 00

A Toulouse  
Plateforme TCS 6 Cheminement  
Louis Auriacombe 31100 Toulouse  
06 73 16 96 38  
toulouse@cemea-occitanie.org  
www.cemea-occitanie.org

Créé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (Arrêté du 23 avril 2004), ce diplôme est reconnu à la fois dans le secteur associatif et la fonction publique territoriale. L'animateur culturel travaille au sein de structures généralistes de l'animation ou plus spécifiquement tournées vers l'action culturelle.

### L'emploi

Les activités s'exercent principalement dans le cadre d'associations (centres de loisirs, associations de quartiers, centres sociaux, MJC, ludothèques, associations culturelles, foyers ruraux, foyers d'accueil...), de collectivités territoriales ou de leurs regroupements, de lieux de diffusion et de promotion de la culture (musées, bibliothèques, lieux d'exposition, théâtres, cinémas, cirques, salles de concert...), d'entreprises relevant du secteur marchand. La formation permet notamment de se présenter au concours d'animateur de la Fonction Publique Territoriale.

### Le public concerné

Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation en poste, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle.

### Les + de cette formation

- + La formation comprend le Certificat complémentaire « Diriger un accueil de mineur.e.s » et/ou le Certificat de spécialisation « Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne »
- + Une mobilité européenne autour de l'échange professionnel de pratiques et de la rencontre culturelle et inter-culturelle est proposée dans le parcours de formation
- + La formation permet de se présenter au concours d'animateur de la Fonction Publique Territoriale
- + Des parcours individualisés pour répondre aux besoins de chaque stagiaire



## La formation

Notre projet de formation est fondé sur les principes de l'éducation nouvelle. Organisée en alternance, la formation se construit à partir du projet individualisé de chaque stagiaire. Notre démarche privilégie les méthodes actives qui placent les stagiaires en situation d'activités, de projet et de coopération.

## Contenu

Un stage de positionnement précédant l'entrée en formation, permettra de déterminer le parcours individualisé de formation des candidats.

La formation se déroule autour des UC suivantes:

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation culturelle

UC4 Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation culturelle

Certificat complémentaire Diriger un accueil collectif de mineur.e.s

Et/ou Certificat de spécialisation Animation et Maintien de l'Autonomie de la Personne

## Conditions d'entrée en formation

\* Déposer un dossier d'inscription complet (à retirer dans nos bureaux)

\* Etre titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme

\* Produire un portfolio argumenté présentant ses pratiques artistiques et/ou culturelles.

\* Soit justifier d'une expérience d'animateur(trice) professionnel(le) ou non professionnel(le) d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

\* Soit être titulaire d'un diplôme (joindre une copie) figurant dans la liste suivante :

BAFA, BAFD, BASE, CQP « animateur périscolaire », BAPAAT, les supports techniques du BAPAAT (toutes options : « LJE », « LTP », « Loisirs de pleine nature » suivants : activités théâtrales ou plastiques ; images et son/radio ; arts et traditions populaires ; activités d'expression corporelle ; livres, lecture, écriture ; activités musicales.), Bac « arts appliqués » ou « arts plastiques » ou « cinéma et théâtre », Bac technique « musique et danse »

\* Réussir les épreuves de sélection (entretien de 30 minutes, écrit de 1h30, épreuve d'activité collective de 1h30)

## Le financement de la formation

Tarif : 8820€ pour 735h en centre et 714h en structure.

Salarié.e.s ou à la recherche d'un emploi, vous pouvez bénéficier d'un congé individuel de formation ou d'un plan de formation.

Contactez-nous

### Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.

Favoriser le développement des liens sociaux.

Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.

Soutenir la transformation des dynamiques des territoires.

Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous,

Sensibiliser les personnes au vivre ensemble et à l'interculturel.

### Les CEMEA s'engagent sur une charte de qualité:

Une conception et une pratique de la formation en alternance

L'utilisation de méthodes d'éducation active

La valorisation du rôle du groupe de personnes en formation

L'aide au développement d'une identité professionnelle et d'un projet professionnel

La mise en œuvre de parcours de formation et de suivis personnalisés

La cohérence des équipes pédagogiques

L'attention à la qualité du cadre matériel des formations

La mise en place de démarches d'accompagnement culturel durant la formation